



Communiqué de presse / Embargo: vendredi 29 septembre 2017, 08h30

La Conférence des offices AI se projette dans l'avenir digital

Lucerne, le 29 septembre 2017. A l'occasion de sa conférence plénière annuelle, la Conférence des offices AI (COAI) s'intéresse à la transformation digitale et à ses répercussions pour le travail des offices AI. A Saint-Gall, trois conférenciers apporteront leur éclairage sur le thème «Digitalisation / industrie 4.0: chances et risques pour la réinsertion»: quelles sont, aujourd'hui déjà, les conséquences de la digitalisation ? Comment se profile l'avenir ? Quelle direction pouvons-nous donner à nos efforts ?

L'influence de la digitalisation sur la société et sur le monde du travail ne cesse de croître. L'assurance invalidité (AI) est elle aussi concernée par ce phénomène. Dans ce contexte, la Conférence des offices AI, lors de sa conférence plénière de cette année, va en particulier analyser les conséquences de la transformation digitale sur la réadaptation professionnelle. A quoi doivent se préparer les spécialistes, les cadres des entreprises et les personnes assurées ? Quelles sont les opportunités à saisir ? Et quelles sont les mesures à prendre ?

«Les offices AI doivent être conscients des conséquences de la digitalisation sur leur mandat de réadaptation, plus particulièrement dans le monde du travail. Cela signifie en outre qu'il faut se préparer au changement – par exemple en acquérant les compétences nécessaires pour pouvoir conseiller les assurés et les employeurs», souligne la présidente de la COAI, Monika Dudle-Ammann.

Trois visions: celle de la recherche scientifique, celle du monde du travail et celle des groupes d'intérêts.

Le cadre général de la discussion sera donné par la professeure Andrea Belliger qui exposera son analyse de l'influence de la digitalisation sur la société, sur le travail et sur les comportements en matière de communication. Andrea Belliger se consacre à la recherche et l'enseignement sur le thème de la transformation digitale à l'Institut pour la communication et la gestion (IKF) à Lucerne. Le directeur d'Inclusion Handicap, Julien Neruda, dont l'organisation accorde une grande importance aux moyens de réussir l'inclusion digitale, présentera des exigences et des propositions sur ce thème.

Entrepreneur confirmé, fondateur de la plate-forme internet myHandicap et lui-même atteint d'un handicap physique, Joachim Schoss s'est forgé une vision de l'avenir digital à partir de ses expériences personnelles et des connaissances qu'il a acquises au fil des années.

La découverte de ces différents points de vue et les discussions lors de la conférence s'annoncent passionnants.

La COAI organise chaque année une conférence plénière à l'intention de ses membres et de ses partenaires provenant des milieux de la politique, de la sécurité sociale, du patronat et des organisations de défense des intérêts des handicapés. L'objectif de la manifestation est de situer dans un contexte plus large le travail quotidien accompli par les offices AI.

La documentation de la conférence plénière et des photos seront disponibles sous www.coai.ch.

Renseignements :

Monika Dudle-Ammann, présidente de la COAI, directrice de l'office AI NW, téléphone : 041 618 51 10, monika.dudle@aknw.ch

La Conférence des offices AI (COAI) ; www.coai.ch

La COAI est une association faîtière regroupant les 26 offices AI des cantons, l'office AI de la Confédération pour les assurés résidant à l'étranger et l'établissement d'assurance-invalidité de la Principauté du Liechtenstein. Elle promeut les intérêts des offices AI, participe activement au développement de l'assurance-invalidité et veille à l'application uniforme du droit par le truchement de formations et d'échanges d'expériences. La COAI a été fondée en 1995. Elle revêt la forme d'une association depuis le 1^{er} janvier 2006. Elle est financée par les contributions de ses membres.